

Réunion du 10 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 91

Nombre de votants : 95

L'an deux mille vingt, le dix-juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Louis Blazy à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Philippe GARCIA, Madeleine BROLÈSE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Vincent DUFAU-GOUDICQ, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE IBARCQ, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mme Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), et MM. Gilles LÉVÉQUE, Michel DARETTE (pouvoir à M. Francis GRINET), Gérard IRIART (pouvoir à M. Patrice LAURENT, Emmanuel HANON (pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 19 : NON RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ORTHEZ BEARN DES GAVES - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Gérard DUCOS

Le Syndicat mixte du Béarn des gaves a obtenu le label Pays d'art et d'histoire le 19 novembre 2009, et a signé la convention avec l'Etat le 8 juin 2010 pour une durée de 10 années.

Suite à sa dissolution au 31 décembre 2016 et par délibération en date du 26 septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a accepté de porter le label au sein de son service tourisme, à compter du 1^{er} janvier 2017, sur un périmètre identique et jusqu'à sa date d'échéance en 2020. Un budget annexe auquel participe financièrement la communauté de communes du Béarn des gaves à hauteur de 50 % a ainsi été créé.

Décidant de ne pas demander le renouvellement de cette convention au titre du budget annexe Pays d'Art et d'Histoire pour des raisons d'incohérence territoriale au niveau touristique (depuis la dissolution du syndicat mixte porteur à l'origine) et pour des raisons budgétaires (impossibilité de répondre aux obligations de la convention notamment concernant le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine), les deux communautés de communes ont décidé de ne pas voter de budget pour 2020.

Après le vote du compte administratif et du compte de gestion 2019, il convient donc de clôturer le budget annexe Pays d'Art et d'Histoire et de reprendre les excédents finaux dans les budgets respectifs des deux communautés de communes à hauteur de 50%.

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 25 832,54 € et le résultat cumulé de la section d'investissement est un excédent de 12 931,34 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de clôturer** le budget annexe pays d'art d'histoire pour faire suite au non-renouvellement de la convention.
- **de reprendre** dans le budget principal l'excédent de fonctionnement reporté, pour un montant de 12 916,27 €.
- **de reprendre** l'excédent d'investissement au compte 001 du budget principal pour un montant de 6 465,67 €.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE